

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du huit septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le huit septembre deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Jean Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN.

Absents : Marie Gaëtane DANION donne pouvoir à Albertina MEIRE, Laurence DATH donne pouvoir à Fernand CLAISSE, Éric LAURENT donne pouvoir à Philippe MATTON, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Laëtitia RENSKI, Franck DENISE donne pouvoir à Olivier FRANCKE.

Absent non excusé : --

Soit : 18 présents et 5 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-09-14/05 Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un poste budgétaire d'adjoint administratif à compter du 1er octobre 2023 afin d'assurer une parfaite organisation des services. En effet, pour pouvoir étudier la demande de changement de filière d'un agent actuellement sur un grade de la filière technique, il s'agit d'avoir un poste non pourvu au tableau des effectifs. Sans présager des suites, Monsieur le Maire souhaite ouvrir le champ des possibles et créer ce poste budgétaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Les impacts budgétaires seront non significatifs puisqu'il s'agit d'un changement de filière.

Le tableau des effectifs intègrera cette création.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- L'autoriser à créer le poste susmentionné ;




CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 14 septembre 2023 –

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 059-215904665-20230918-D2023_09_14_05-DE

Pont-à-Marcq 

- L'autoriser à signer tout document relatif à ce poste dans la limite des disponibilités budgétaires ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, actent la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 18/09/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

